

PLAN LOCAL D'URBANISME

7.1.A – TABLEAU DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE



APPROBATION DE LA REVISION Délibération du Conseil Municipal du 28 octobre 2010	APPROBATION DE LA MODIFICATION N°3 Délibération du conseil municipal du 17 décembre 2018
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°1 Délibération du conseil municipal du 26 novembre 2012	APPROBATION DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 Délibération du conseil municipal du 8 février 2023
APPROBATION DE LA MODIFICATION N°2 Délibération du conseil municipal du 16 novembre 2015	

Code	Type de servitude	Références juridiques	Service gestionnaire
AC 1	Servitudes de protection des monuments historiques	Arrêté CLMH Villa Collin du 23/12/1998 Arrêté CLMH l'église de Fourqueux du 14/06/1946 Arrêté ISMH de la Villa Collin du 22/10/1996 Arrêté ISMH Aqueduc de Retz du 17/05/1988 Arrêté ISMH Abbaye de Joyenval (vestiges) du 13/03/1989	Service départemental de l'Architecture et du Patrimoine 7, rue des Réservoirs 78000 Versailles
AC 2	Servitudes de protection des sites et des monuments naturels	Arrêté de classement en site classé du Golf de Fourqueux du 05/07/1984 Arrêté de classement décret du 21/12/1938 Plaine de la Jonction Arrêté de classement en site inscrit du 11/09/1957 de la Place de l'église de Fourqueux	Direction Régionale de l'Environnement d'Ile de France 79, rue Benoît Malon 94257 Gentilly Cedex
PT 1	Servitudes relatives aux Transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception	Décret du 23/06/1961 Centre radioélectrique de Saint-Germain en Laye Camp des loges (N°anfr 078 008 0009)	Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information Ile de France (DIRISI IDF) Centre du CC Millé – 67 rue de Buzenval – 78800 Houilles
PT 2	Servitudes relatives aux Transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles	Décret du 17/01/1986 Faisceau hertzien Les Alluets-Le-Roi – Suresnes fort du Mont Valérien (N°anfr 078 008 003)	Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information Ile de France (DIRISI IDF) Centre du CC Millé – 67 rue de Buzenval – 78800 Houilles
PT 3	Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques	Câble n°F78U04 Trappes-Saint-Germain CDMT : posé en conduite multiple : rue de Neauphle, rue de Saint Nom, place Victor Hugo, rue de Saint-Germain, rue du Clos des Haies, avenue de Bouvet Câble n°F95U01 Eragny-St Germain Câble n°F75U16 Paris Poncelet-Saint Germain posé en conduite multiple : avenue Pasteur, Carrefour de la Croix Rouge, rue du Clos Baron, avenue de Bouvet RU 92691 Boulogne – St Germain C RU78937 Saint Germain C – Versailles A : posé en conduite multiple : rue du 4 septembre RU 78993 St Germain – Trappes : posé en conduite multiple : avenue de	France Telecom FT/UPR/Idf/PROuest SDR 30, avenue Saint Fiacre CS 450505 78105 St Germain en Laye

		Bouvet, carrefour de la Croix Rouge, rue du Clos Baron, rue de Neauphle	
T 1	Servitudes liées au chemin de fer	Loi du 15.06.1906 Ligne de Grande Ceinture Ouest	RFF Réseau Ferré de France 92 avenue de France 75648 Paris cedex 13
EL 7	Alignement	Identification des rues concernées : - rue du Chemin des Clos Baron - rue de Saint-Germain - rue des Néfliers - rue Carnot - rue Maurice Berteaux - rue des Hautes Auges - rue du Maréchal Foch	
I3	Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz	De la commune de St Nom la Bretèche à la limite de commune de Fourqueux Diamètre nominal : 600 PMS : 40 Du sectionnement chemin de la Porte Dauphine RN13 à la limite de commune de Fourqueux, avenue des Bouvets Diamètre nominal : 100 PMS : 40 De la limite de commune de Saint-Germain en Laye à la limite de commune de Mareil-Marly Diamètre nominal : 100 PMS : 40	GRTgaz Réseau Transport –Région val de Seine- AgENCE Ile-de-France Nord 2,rue Pierre Timbaud 92238 Gennevilliers cedex Ministère de l'Industrie – Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement 10,rue Crillon 75004 Paris
EL 2	Sécurité publique	Arrêté préfectoral n°96458 du 02/11/1992 qui conditionne la délivrance des permis de construire ou des permis de lotir à la réalisation d'un examen d'une étude géologique par la police de l'eau. Cet arrêté délimite le périmètre des zones à risque d'inondation des cours d'eau non domaniaux. Ru de Buzot. La carte annexée à cet arrêté identifie une zone inondable « de type B » sur la commune.	Direction départementale de l'équipement et de l'agriculture Service Environnement 35 rue de Noailles BP 1115 78011 Versailles